

Extrait des décisions du Bureau du 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six le 04 février, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis et PRESLES Gwendoline.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur pôle Collecte & Traitement, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, BOITEL Dominique – Responsable communication, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Membre du Bureau..... 18

Présents..... 14

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 28 janvier 2026. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N° 2026-008 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie pour le début de l'année 2026 ;

Ayant connaissance de l'avis des membres de la commission « finances » ;

Considérant que le PRECOVAL doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 2 000 000 € (financement de dépenses courantes de fonctionnement, préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente de l'encaissement des recettes, ...) ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de trésorerie aux meilleures conditions possibles pour un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.